

# INFOS PRATIQUES

## Qui est concerné ?

Les salariés, les agents de la fonction publique peuvent bénéficier de ce dispositif.

Code du travail : Articles à consulter : L6322-42 à L6322-51, R6322-20, D6322-21, R 6322-32 à R6322-63

## Quand réaliser un Bilan Maintien dans l'Emploi

- Lorsqu'un risque d'inaptitude à court ou moyen terme est identifié.
- Sur votre temps de travail (vous devez demander l'autorisation à votre employeur).
- Hors temps de travail (vous pouvez effectuer votre bilan sans informer votre employeur).
- Nous vous proposons des heures de rendez-vous adaptées à vos contraintes.

## Financement du bilan Maintien dans l'Emploi

**1- Vous pouvez utiliser vos droits au Congé Bilan de Compétences (CBC),** votre bilan est entièrement financé par l'OPACIF (FONGECIF, ANFH, UNIFORMATION, FAFTT, FAFSEA, UNIFAF, AFDAS, OPCALIM, ...) de votre entreprise :

- Vous êtes salarié en CDI : vous devez justifier de 5 ans d'activité professionnelle salariée dont un an d'ancienneté dans l'entreprise actuelle.
- Vous êtes salarié en CDD ou venez de terminer un CDD dans les 12 derniers mois : vous devez justifier de 24 mois d'activité salariée dans les 5 dernières années dont 4 mois dans les 12 derniers mois.

**2 - D'autres modalités de financement sont possibles selon votre statut : FIPHFP, AGEFIPH, Plan de formation**

## Démarche à suivre :

- Prenez contact avec Catalys Conseil qui vous proposera un premier rendez-vous avec un consultant spécialisé.
- Le consultant établira avec vous un programme de bilan adapté à votre besoin et vous informera sur les financements possibles.

## NOS ENGAGEMENTS

- 1 Un conseiller unique tout au long de votre bilan.
- 2 Un conseiller expérimenté dans le maintien dans l'emploi.
- 3 La confidentialité de votre bilan.
- 4 Des projets professionnels réalistes et compatibles avec votre santé et/ou votre handicap.
- 5 Le suivi de votre plan d'action dans l'année qui suit votre bilan.

## Où ?

### Bretagne

Siège : avenue de la Croix Verte – 35650 LE RHEU  
Tél : 02 99 14 73 73 • Mail : siege@catalys-conseil.fr

#### Les antennes :

Le Rheu	02 99 14 73 73	Brest	02 98 33 63 30
Rennes Centre	02 99 22 27 11	Vannes	02 97 63 20 46
Rennes Est	02 99 14 73 73	Lorient	02 97 11 25 63
Vitré	02 99 74 27 73	Saint-Brieuc	02 96 61 76 20
Saint-Malo	02 99 19 59 70	Pontivy	02 97 08 02 74
Quimper	02 98 10 17 80	Carhaix	02 98 10 17 80

### Pays de la Loire

11 rue du Chemin Rouge – Bât F – 44300 NANTES  
Tél : 02 40 48 10 42 • Mail : nantes-pdl@catalys-conseil.fr

#### Les antennes :

Nantes Est	02 40 48 10 42
Rezé	02 40 48 94 70
Saint-Nazaire	02 40 53 09 75
La Roche-sur-Yon	02 51 24 70 86
Les Herbiers	02 51 65 69 43
Montaigu	02 51 24 70 86
Laval	02 43 67 09 34
Le Mans	02 43 21 01 59
Sablé sur Sarthe	02 43 92 43 52
La Flèche	02 43 48 96 24
Angers	02 41 47 25 64
Saumur	02 41 47 25 64

Retrouvez nous sur : [www.catalys-conseil.fr](http://www.catalys-conseil.fr)

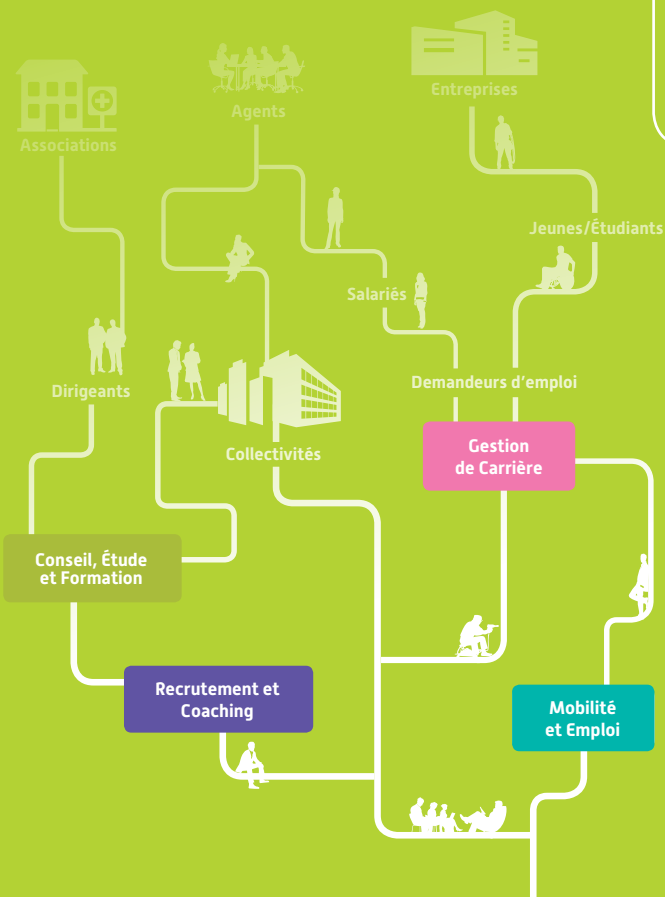


# MON BILAN DE COMPÉTENCES

## MAINTIEN DANS L'EMPLOI AVEC CATALYS CONSEIL

Reconnu inapte à mon poste ou risquant de l'être, le bilan maintien dans l'emploi me permet de :

- Définir un projet de métier ou de poste adapté à mon profil et à mes contraintes de santé
- Sécuriser mon avenir professionnel
- Changer de métier ou de poste
- Trouver une formation professionnelle adaptée à mon projet
- Adapter mon poste de travail en fonction de ma santé ou de mon handicap



S'engager pour l'emploi  
et la performance durables

**CATALYS**  
CONSEIL

# BILAN DE COMPÉTENCES

## MAINTIEN DANS L'EMPLOI

### Les objectifs

Le bilan Maintien dans l'Emploi est destiné aux personnes en situation d'inaptitude ou présentant un risque d'inaptitude constaté par le médecin du travail. Ce bilan a pour objectif de définir des solutions de reconversion ou d'évolution.

## PHASE PRÉLIMINAIRE

### En pratique

- Analyse du contexte, des actions déjà menées avec l'employeur, le médecin du travail.
- Confirmation de l'engagement dans la démarche.
- Définition des étapes du bilan, des objectifs et des modalités de restitution.

**1 rendez-vous avec le salarié si besoin, 1 rendez-vous avec l'employeur, le salarié et le consultant**

## PHASE D'INVESTIGATION

### En pratique

### 1 - Se connaître

#### Interroger vos envies, votre personnalité

- Repérer vos motivations, vos aspirations :
  - qu'aimez-vous faire ?
  - quels sont vos centres d'intérêts ?
- Analyser votre personnalité :
  - quels sont vos points forts, vos points de progrès ?

#### Identifier vos atouts

- Votre parcours professionnel et vos compétences :
  - que savez-vous faire? que connaissez vous ?
  - quels sont les domaines que vous souhaitez approfondir/découvrir ?

### 2 rendez-vous

- Questionnaires et tests de personnalité (RIASEC, IRMR, Pass'avenir, SOSIE, 16PF5...)
- Entretiens individuels

### 2 rendez-vous

- Descriptif de votre expérience et vos compétences [portefeuille de compétences, ...]
- Entretiens individuels

### 2 - Evaluer vos limitations d'activité :

- Identifier l'impact de vos problématiques de santé sur vos capacités fonctionnelles et restrictions

**1 rendez-vous avec le consultant en lien avec le médecin et, si besoin, avec un ergothérapeute**

### 3 - Cibler et tester votre projet en prenant en compte vos problématiques de santé

A partir de l'analyse effectuée avec le consultant et, si besoin, avec un ergothérapeute :

- Cibler des secteurs d'activité, des postes, des missions compatibles avec vos limitations d'activité et votre profil.
- Analyser la faisabilité du projet :
  - o Explorer les opportunités de poste dans votre entreprise ou en externe.
  - o Rencontrer des personnes connaissant ces postes.
  - o Réaliser des stages d'observation avec, si besoin, l'étude d'un ergonome afin d'étudier l'adaptation du poste de travail.

### 2 à 3 rendez-vous

- Entretien individuel de ciblage
- Recherche documentaire sur les métiers, les entreprises...
- Enquête auprès de professionnels
- Entretien individuel de suivi des enquêtes

**Si besoin, 1 rendez-vous avec l'employeur, le salarié et le consultant**  
**Si besoin, 1 rendez-vous avec un ergonome**

## PHASE DE CONCLUSION

### En pratique

- Synthèse des différents projets étudiés.
- Confrontation aux possibilités de mobilité au sein de votre entreprise ou en externe.
- Définition du plan d'action à mettre en place :
  - Adaptation du poste de travail.
  - Formation, intégration, VAE.
  - Adaptation des outils de communication [CV, lettre, préparation à l'entretien].
- Synthèse du bilan maintien dans l'emploi.

**2 à 3 rendez-vous avec le consultant et si besoin, contact avec l'employeur**

**Si besoin, 1 rendez-vous avec l'employeur, le salarié et le consultant**

## SUIVI DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le consultant reste en contact avec vous pour la mise en œuvre du plan d'action et vous rencontre lors d'un entretien de suivi, 3 à 6 mois après la fin de votre bilan.